

FCP de droit français

Tikehau 2022

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2020

Société de gestion : Tikehau Investment Management
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : ERNST & YOUNG AUDIT

Tikehau Investment Management - 32, rue de Monceau - 75008, Paris

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 11 |
| 3. Rapport de gestion | 12 |
| 4. Informations réglementaires | 15 |
| 5. Certification du commissaire aux comptes | 27 |
| 6. Comptes de l'exercice | 28 |

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

• FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement de droit français.

• CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance internationaux.

• MODALITÉ DE DÉTERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS

Les sommes distribuables afférentes aux parts R-Acc-EUR, F-Acc-EUR, E-Acc-EUR et I-Acc-EUR sont intégralement capitalisées.

Les sommes distribuables afférentes aux parts R-Dis-EUR et F-Dis-EUR font l'objet d'une distribution, selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, incluant la possibilité de distribuer des acomptes en cours d'exercice.

• OBJECTIF DE GESTION

Le FCP cherche à réaliser une performance annualisée supérieure à 3,5% net avec un horizon d'investissement de 5 ans. Cet objectif n'est en aucun cas garanti. En fonction des conditions de marché au lancement, le gérant s'attachera à investir le fonds dans un portefeuille obligataire dont le rendement actuariel net à l'achat est supérieur à 3,5%. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut d'un émetteur ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un rendement supérieur à 3,5%.

Son portefeuille sera principalement composé d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2022 sera inférieure ou égale à 6 mois ou de titres de créances négociables.

L'AMF attire l'attention des souscripteurs potentiels sur le fait que l'objectif de performance, indiqué dans la rubrique "Objectif de gestion", est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.

• INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition d'un indicateur de référence.

• STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds investira, jusqu'à 100% de son actif net, dans des titres de dettes à haut rendement, de catégorie « high yield » pouvant présenter des caractéristiques spéculatives, ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. La société de gestion mène sa propre analyse sur les titres de créance qui est indépendante de la notation issue des agences de notation. La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire.

Le Fonds investira également dans des instruments du marché monétaire.

Le Fonds pourra également avoir recours à des instruments financiers à terme jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net). L'objectif initial est en effet de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire de ces instruments, utilisés soit en couverture, soit en exposition ou surexposition. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change.

Le portefeuille aura en conséquence une sensibilité au mouvement des taux, cette sensibilité sera gérée dynamiquement en fonction des anticipations du gérant et sera globalement comprise entre -2 et +8.

| Fourchette de sensibilité au taux d'intérêts | Emetteurs des titres | Zone géographique des émetteurs de titres | Fourchette d'exposition correspondante |
|--|---------------------------------------|---|--|
| Entre -2 et +8 | Sociétés des secteurs privé et public | Monde | Jusqu'à 200% |

Le Fonds pourra investir dans divers types de titres de créances (obligations, obligations remboursables en actions, obligations perpétuelles, obligations subordonnées financières jusqu'à 25% de son actif net, ...) afin de pouvoir offrir à la gestion le choix du support le plus approprié selon les conditions de marché.

La stratégie du Fonds est liée aux caractéristiques intrinsèques de la classe d'actifs traitée. Les titres de dette appartenant à la catégorie spéculative « High Yield » portent un risque de défaut plus important et offrent un rendement élevé. Or, la société considère que le risque de défaut est toutefois souvent mal valorisé par le marché. De fait, et compte tenu de leur expérience, les gérants estiment que dans de nombreuses situations, les rendements élevés font bien plus que compenser le risque véritable de ces titres. De plus, des stratégies de couverture via les indices et les CDS pourront être utilisées pour atténuer ce risque.

Le Fonds pourra investir dans des titres émis en devises « fortes » (devises qui font office de réserve de valeur sur un marché de change, par exemple : le dollar américain, l'euro, le franc suisse, la livre sterling, le yen), la devise du fonds étant l'euro.

En conséquence, la stratégie d'investissement du Fonds reposera sur trois paramètres majeurs :

o **Niveau et pente de la courbe des taux d'intérêts**

La maturité moyenne du portefeuille dépendra des anticipations sur l'évolution des taux d'intérêts.

o **Le niveau général des primes de risque et leur structure pour les emprunteurs** La prime représente la rémunération du risque de la classe d'actifs.

o **Le niveau des devises**

Dans la recherche de l'optimisation du rendement du portefeuille, le gérant pourra emprunter dans des devises qu'il juge surévaluées à taux faibles, ou d'investir sur des titres en devises qu'il juge sous-évalués.

Du point de vue de la société de gestion, ces composantes, avec toute la palette des instruments de dette, pourront permettre une gestion optimale du portefeuille.

La sélection des sociétés émettrices sera fonction d'un nombre important de critères :

- La taille ;
- Les marges d'exploitation ;
- Le secteur et le positionnement de l'entreprise ;
- La stabilité du cash flow ;
- Le niveau d'endettement ;
- La compétence du management ;
- Les perspectives de la société et l'évolution de ses marchés.

Les sociétés, de toute taille de capitalisation, appartiendront à tous les secteurs de l'économie. Aussi, le Fonds ne s'interdira pas de regarder de manière opportuniste des sociétés de taille moyenne ou petite, l'objectif étant de maximiser le couple risque / rendement tout en conservant une liquidité raisonnable.

Chaque prise de position sur un émetteur donné fera de surcroît l'objet d'une analyse financière détaillée, permettant d'évaluer la probabilité de survenance du défaut. Pour les émetteurs dont le crédit n'est pas suivi par les agences de notation, il s'agira :

- De mener une étude comparative de l'émetteur et de sa structure du bilan par rapport à ses principaux concurrents du secteur ;
- De déduire un *spread* de crédit de l'analyse de ratios financiers, en recourant à des modèles de type structurel. Il conviendra de comparer le *spread* obtenu au *spread* de crédit traité dans le marché (observable à partir des cotations sur des produits dérivés de crédit de type CDS).

Dans le cas d'émetteur non noté, le niveau du *spread* de crédit et le degré de subordination serviront de critères à la détermination des limites de risque par émetteur.

En complément, le Fonds pourra s'exposer au marché actions dans la limite de 10% de son actif net. Cette exposition se fera au moyen de titres vifs, de fonds (OPCVM ou FIA) ou d'ETF, et d'instruments financiers à terme.

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

| Instruments | % Limite de l'actif net |
|---|-------------------------|
| Actions | 10% |
| Titres de créances et instruments de marchés monétaires | 200% |
| Parts de d'OPCVM/FIA et action de sociétés de titrisation | 10% |
| Opérations d'échange (swap) de taux | 100% |
| Opérations d'échange (swap) de devises | 100% |
| Options négociées de gré à gré ou OTC (over the counter) | 100% |
| Contrats pour différences ou CFD (<i>contract for difference</i>) | 100% |
| Dérivés de crédit | 25% |

Par ailleurs, dans la limite réglementaire de 10% de l'actif net (autres actifs éligibles), les supports obligataires dans lesquels le Fonds investira pourront ne pas être cotés. La cotation dans le monde obligataire n'étant souvent pas un gage de liquidité, elle nous semble un critère secondaire.

Instruments financiers concernés

Actifs utilisés hors dérivés :

Le Fonds privilégiera un recours à des instruments cotés, mais il pourra néanmoins avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré.

Titres de créances et instruments du marché monétaire : jusqu'à 200% de l'actif net en exposition. Le Fonds investira dans des titres de dette privée (obligation ou obligation convertible en action) ou publique.

Les titres de créances composant le portefeuille du Fonds seront choisis parmi toutes les catégories de notation et notamment dans des titres spéculatifs à haut rendement (la société de gestion mène sa propre analyse sur les titres de créance qui est indépendante de la notation issue des agences),

Le Fonds pourra investir dans certaines obligations perpétuelles et également dans des obligations émises par des FCT respectant les dispositions de l'article R214-9 du Code Monétaire et Financier (y compris des FCT gérés par Tikehau Investment Management et pour lesquels la société de gestion peut percevoir des frais de structuration et de gestion).

- Parts ou actions d'OPCVM et fonds d'investissement (FIA), français ou autres : jusqu'à 10% de l'actif net.

Dans une logique de diversification (toute classification), le Fonds pourra jusqu'à 10% de son actif net.

- en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE,
- en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1^o à 4^o de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA gérés par la Société de Gestion ou une société qui lui est liée.

- en actions de société de titrisation cotées ou non-cotées, respectant les dispositions de l'article R214-9 du Code Monétaire et Financier. Le Fonds pourra investir dans des actions de sociétés de titrisation gérées par Tikehau Investment Management et pour lesquelles la société de gestion peut percevoir des frais de structuration et de gestion.

- Exposition au marché Actions : jusqu'à 10% de l'actif net.

Le Fonds pourra détenir des actions admises à la négociation directement ou lorsque les titres de créances détenus par le Fonds seront convertis ou remboursés en capital. Le Fonds pourra investir dans des actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques. Par ailleurs, le Fonds pourra s'exposer au marché actions par l'intermédiaire d'investissement en parts ou actions d'OPCVM/FIA ou en instruments financiers à terme.

- Titres intégrant des dérivés : jusqu'à 100% de l'actif net via les obligations convertibles.

Le Fonds s'autorise par ailleurs à intervenir sur des obligations convertibles, y compris dans des obligations convertibles contingentes (dites CoCos jusqu'à 25% de l'actif net pour cette classe d'actif), des EMTN, des warrants, Credit Linked Notes (CLN), EMTN, obligations callable /puttable et titres assimilés jusqu'à 100% de son actif net,

Le Fonds est autorisé par ailleurs à investir dans des titres adossés à des actifs (« Asset Backed Securities »), respectant les dispositions de l'article R214-9 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10% de ses actifs nets.

Instruments financiers à terme :

Nature des marchés d'intervention :

But de couverture des actifs et/ou de réalisation de l'objectif de gestion.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Risque de taux
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque actions

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Opérations d'échange (swap) de taux (y compris TRS)
- Opérations d'échange (swap) de devises : A l'actif pourra figurer une exposition devise à des fins de revalorisation ou de rémunération plus élevée (exemple : une partie de l'actif pourra être investie en £ sans couvrir la devise).
- Options négociées de gré à gré ou OTC (Over the counter)
- Contrats pour différences ou CFD (contract for difference)
- Contrats à terme (futures) sur taux et indices
- Options sur obligations et indices
- Dérivés de crédit
- Le Fonds pourra avoir recours à des options OTC sur des sous-jacents liquides ne posant pas de problèmes de valorisation (options vanilles). Les gérants n'envisagent pas de recourir à des instruments financiers négociés de gré à gré réellement très complexes dont la valorisation peut être incertaine ou partielle.
- Asset swaps : contrat permettant une remise au pair d'une obligation (classique ou convertible) par l'échange du titre physique contre son nominal et par la mise en place d'un swap de taux doté d'une marge (dite d'asset swap). Le vendeur de l'asset swap est couvert contre le risque de crédit.

Stratégie d'utilisation des dérivés :

- Couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change)
- S'exposer aux risques de taux
- Reconstituer une exposition synthétique à des actifs et des risques (taux, crédit)
- Risque actions

L'échéance des contrats financiers sera cohérente avec l'horizon d'investissement du FCP.

Contreparties autorisées :

Dans le cadre des opérations de gré à gré, les contreparties seront des institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Des informations supplémentaires sur les contreparties aux transactions figureront dans le rapport annuel du Fonds. Ces contreparties n'auront aucun pouvoir discrétionnaire sur la composition ou de la gestion du portefeuille du Fonds.

Gestion des garanties financières

Dans le cadre d'opération sur instruments financiers de gré à gré, certaines opérations sont couvertes par une politique de collateralisation. Cette politique consiste à effectuer des appels de marges en cash dans la devise du fonds afin de couvrir le résultat latent de l'opération selon des seuils de déclenchements.

Dépôts

Le FCP peut placer ses liquidités excédentaires sur des comptes de dépôt à terme. Ces dépôts peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP.

Emprunt d'espèces

Le FCP pourra avoir temporairement recours à des emprunts d'espèce, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du FCP. Ce type d'opération sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

En garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le Fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier.

Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Le FCP peut céder temporairement des instruments financiers (prêt de titres, mises en pension...) jusqu'à 100% de son actif net.

Le FCP peut acquérir temporairement des instruments financiers (emprunts de titres, prises en pension...) jusqu'à 10% de son actif net. Cette limite est portée à 100% dans le cas d'opérations de prise en pension contre espèces, à condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects, sont restitués à l'OPCVM.

Objectif des opérations d'acquisition et de cession temporaire :

- La gestion de la trésorerie ;
- L'optimisation des revenus du Fonds ;
- La contribution éventuelle à l'effet de levier du Fonds

Contreparties autorisées

Dans le cadre des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, les contreparties seront des institutions financières spécialisées dans ce type de transactions. Des informations supplémentaires sur les contreparties aux transactions figureront dans le rapport annuel du Fonds. Ces contreparties n'auront aucun pouvoir discrétionnaire sur la composition ou de la gestion du portefeuille du Fonds.

La sélection des contreparties pour les opérations de gré à gré sur les dérivés et les prêts de titres répond à une procédure dite de « best selection ».

La ou les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des opérations de cession temporaire de titres, l'OPCVM peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de contreparties.

En cas de réception de la garantie financière en espèce, celle-ci sera soit :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme (tels que définis dans les orientations ESMA pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

• PROFIL DE RISQUE

Avertissement : *Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.*

Risque de perte en capital :

Le Fonds n'offre aucune garantie de protection en capital. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement. La valeur des actifs en portefeuille dépendra de l'évolution et de l'aléa des marchés, et aucune garantie ne peut être donnée sur leur rentabilité future.

Le FCP cherche à réaliser une performance annualisée supérieure à 3,5% net avec un horizon d'investissement de 5 ans. Cet objectif n'est en aucun cas garanti. En fonction des conditions de marché au lancement, le gérant s'attachera à investir le fonds dans un portefeuille obligataire dont le rendement actuariel net à l'achat est supérieur à 3,5%. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut d'un émetteur ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un rendement supérieur à 3,5%.

Risque lié à l'investissement dans les titres à haut rendement :

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

L'OPCVM peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés et publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

L'OPCVM peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de déclenchement du mécanisme des obligations hybrides :

Le Fonds peut connaître un risque direct ou indirect action ou de taux/crédit, lié à l'investissement possible dans des titres obligataires hybrides (obligations subordonnées, obligations convertibles, obligations remboursables en actions...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, remboursements anticipés / retards ou arrêt des remboursements sur les titres subordonnés. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques spécifiques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes :

Risque lié au niveau de trigger : les triggers déterminent le risque de conversion de l'instrument, en fonction de leur distance avec le ratio de solvabilité dur de l'émetteur concerné et peuvent différer d'une émission à une autre.

Risque d'annulation de coupon : les paiements de coupon sur des instruments ATI sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à n'importe quel point, pour une raison quelconque et pendant n'importe quelle durée.

Risque d'inversion de structure capital : contrairement à la hiérarchie capitale classique, les investisseurs de Coco peuvent subir une perte de capital alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne le subissent pas.

Risque de non remboursement : les instruments de type Cocos ATI sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.

Risque de rendement/estimation : les rendements souvent attractifs des Cocos peuvent être vus comme une prime de complexité.

Risque lié à l'engagement des instruments financiers à terme :

L'OPCVM pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 100% de l'actif net (soit 200% en exposition totale), la valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le marché est exposé.

Risque lié de contrepartie :

Le Fonds peut être amené à effectuer des opérations avec des contreparties qui détiennent pendant une certaine période des espèces ou des actifs. Le risque de contrepartie peut être généré par l'utilisation de dérivés ou de prêts-emprunts de titres. Le Fonds supporte donc le risque que la contrepartie ne réalise pas les transactions instruites pas la société de gestion du fait de l'insolvabilité, la faillite entre autre de la contrepartie, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. La gestion de ce risque passe par le processus de choix des contreparties tant des opérations d'intermédiation que des opérations de gré à gré.

Risque de liquidité :

La liquidité, notamment sur des marchés de gré à gré, est parfois réduite. En particulier, dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs.

Par conséquent, les actifs du Fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque marchés émergents :

Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque Action :

L'OPCVM peut être exposé au maximum à 10% du marché action, la valeur liquidative de l'OPCVM diminuera en cas de baisse de ce marché

Risque de change :

La devise de référence du Fonds est l'EUR. L'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie dans des titres non libellés en EUR non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de conflit d'intérêt :

Le Fonds peut être investi dans des OPC gérés par Tikehau IM ou une société qui lui est liée ou des titres émis par ces OPC. Cette situation peut être source de conflits d'intérêt.

• GARANTIE ET PROTECTION

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection.

• SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Les parts du Fonds ne sont pas ouvertes aux investisseurs ayant la qualité de "US Person", telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903).

Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du Fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues, ou (ii) au transfert de parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du Fonds, faire subir un dommage au Fonds qu'il n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement la société de gestion du Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du Fonds se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention des parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du Fonds.

La définition des « US Person(s)» telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/laws/secrulesregs.htm>

R-Acc-EUR et R-Dis-EUR : Tous souscripteurs. La durée d'investissement recommandée est de 5 ans.

F-Acc-EUR et F-Dis-EUR : réservée aux investisseurs investissant par le biais (i) d'un intermédiaire fournissant un service de gestion sous mandat (gestion de portefeuille discrétionnaire) ou un service de Conseil Indépendant, tels que définis par la réglementation européenne MIFID ; (ii) de conseillers non indépendants ou restreints qui ont accepté de ne recevoir de rétrocession ou qui ne sont pas autorisés à recevoir de rétrocession conformément aux exigences réglementaires imposées par les autorités de réglementation locales ; et/ou (iii) de la Société de Gestion.

E-Acc-EUR : Exclusivement réservées aux mandataires sociaux et salariés (investissant soit directement, soit par le biais de toutes sociétés qu'ils contrôlent), sociétés ou fonds placés sous le contrôle (i) de la Société de Gestion ou (ii) de toute société contrôlant, directement ou indirectement, la Société de Gestion, le terme « contrôle » s'entendant au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce.

Le montant de souscription initiale minimum est fixé à 100 euros (€) pour les parts R-Acc-EUR, R-Dis-EUR, F-Acc-EUR, F-Dis-EUR et E-Acc-EUR.

I-Acc-EUR : Tous souscripteurs, plus particulièrement les investisseurs institutionnels, avec un minimum de souscription initiale de 1 000 000 euros.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

| FONDS | Objet de la modification | Date d'effet |
|---------------------|---|--------------|
| OPCVM FR | | |
| Tikehau 2022 | Changement de dénomination des parts ; Modification des montants minimum de souscription initiale ; Modification des dates de centralisation des ordres de souscription et de rachat ; Modification des délais de règlement-livraison des ordres de souscription et rachat Augmentation du niveau de SRRRI. | 31.07.2020 |
| | Délégation d'une partie de la gestion financière à Tikehau Capital North America LLC ; | 08.12.2020 |

3. RAPPORT DE GESTION

Chronologie 2020

L'impressionnant resserrement des primes de risques amorcé dès janvier 2019 s'est poursuivi jusqu'à la mi-février 2020, point haut historique du marché et période à partir de laquelle s'en est suivie l'une des plus fortes corrections de l'histoire sur fond de pandémie mondiale. Une chute vertigineuse pour l'ensemble des actifs risqués en un temps record. A titre d'exemple, le crédit High Yield européen a enregistré une performance de -20,51% entre son point haut (20/02) et son point bas (23/03) en un mois. La prime de risque de l'indice High Yield Européen (HECO) a quasiment triplé (passant de 301bps à 870bps) en seulement 23 jours de bourse alors qu'un écartement similaire (de 298bps à 877bps) avait pris 298 jours de bourse en 2007/2008. Si la correction a été brutale, le rebond le fut tout autant depuis la fin du mois de mars, permettant aux primes de risques de se rapprocher des niveaux précédents la pandémie : la prime de risque du High Yield Européen a atteint en fin d'année 358bps, à 50bps seulement du point bas de février 2020. Bien que quelques événements ont ralenti cette tendance au quatrième trimestre (annonce de nouvelles mesures restrictives en Europe, incertitudes liées à un accord de sortie entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne ainsi qu'à l'élection présidentielle américaine), ces sursauts de marchés n'ont été que de courte durée et l'annonce par Pfizer/BioNTech de l'efficacité de leur vaccin contre la Covid-19, suivie de près par celle d'autres laboratoires pharmaceutiques, a effacé les inquiétudes et permis aux actifs à risques de terminer l'année 2020 dans le vert. Le crédit High Yield et Investment Grade européen affichent respectivement une performance de +2,73% et +2,65% en 2020.

Si les tensions géopolitiques ont occupé le devant de la scène jusqu'au début de l'année 2020, avec en point d'orgue la signature de l'accord de phase I entre les US et la Chine à la mi-janvier, elles ont été très largement éclipsées par l'apparition d'une pandémie mondiale, d'abord cantonnée à la Chine puis qui s'est rapidement propagée à l'ensemble de la planète. Pour l'endiguer et éviter une saturation des systèmes de santé, la majorité des Etats ont adopté des mesures de confinement drastiques mettant ainsi l'économie mondiale quasiment à l'arrêt pendant 2 mois en moyenne à partir de début mars. De nombreux plans de relance fiscale ont été annoncés, visant à soutenir les entreprises en difficulté et limiter tout choc sur l'emploi. Combinées au soutien massif et sans précédent des Banques Centrales (à l'image de la FED qui, pour la première fois de son histoire, a intégré des achats d'obligations *corporate* ainsi que des prêts directs aux entreprises), ces mesures ont permis d'enrayer la chute des marchés, exacerbée par une liquidité totalement asséchée. A fin mai, le support apporté par les gouvernements et les Banques Centrales du G20 avoisinait les \$14trn. Si les US ont été les plus grands contributeurs en termes de support fiscal et monétaire au niveau mondial (55% du total des mesures mises en place par le G20), l'Europe n'est pas en reste avec notamment la mise en place d'un fonds de relance de €750Mds financé en partie par une émission de dette commune, un grand premier pas vers plus d'intégration et une étape charnière de la construction européenne. Outre ses annonces monétaires (nouveau programme de rachat d'actifs PEPP de €750Mds portant l'enveloppe totale à €1.1trn), la BCE en tant que superviseur bancaire a réagi rapidement pour soutenir le système bancaire européen : relâchement des exigences de solvabilité, nouveau TLTRO (près de € 3,000 Mds disponibles à un taux de -75bps), et pour finir une plus grande souplesse accordée sur les règles de provisionnement des crédits douteux afin d'atténuer la procyclicité potentielle des règles comptables IFRS 9. Tout a été fait pour que les banques puissent se faire le relais attendu des plans de relance fiscale sans être à risque sur leur passif.

Le marché du crédit avait débuté l'année sur la lancée de la fin d'année 2019, avec sur la partie High Yield une performance positive à +0.23% en janvier, portée par la signature de la phase un de l'accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis, et alors que le mois de février suivait le même chemin les inquiétudes grandissantes liées à la propagation du virus ont mis un coup d'arrêt brutal à cette tendance haussière et déclenché des forts mouvements vendeurs chez les acteurs de marché, entraînant ainsi une chute brutale des prix des actifs. Le HECO réalise une performance de -1.91% en février et -13.22% en mars. Le rebond a ensuite été ininterrompu durant les cinq mois suivants, avril +5.96%, mai +3.06%, juin +1.90%, juillet +1.78% et août +1.43%. Le mois de septembre a connu une montée du sentiment de défiance de la part des acteurs de marchés alors que l'on observait une remontée des cas de contaminations en Europe et la mise en place de nouvelles mesures restrictives pouvant peser sur la croissance et l'activité. Cela s'est traduit par une baisse de l'indice High Yield européen de -0.61%. L'indice a réalisé une performance de +0.25% en octobre mais a toutefois été à nouveau pénalisé par les mesures sanitaires en Europe avec la généralisation d'un nouveau confinement dans divers pays européens. Novembre (+4.34%) a connu une forte hausse notamment grâce aux annonces de l'efficacité de vaccins de la part de plusieurs laboratoires et le résultat des élections américaines donnant Joe Biden vainqueur, sans pour autant que la « vague bleue » attendue ne se matérialise, laissant planer un doute sur la possibilité pour le nouveau président d'avoir la majorité au Sénat sans pour autant que cela ne semble inquiéter les marchés. La performance a également été positive en décembre (+0.83%) pour clôturer l'année après.

Perspectives 2021

Nous pouvons observer un consensus assez fort concernant le scénario d'un resserrement des primes de risques en 2021 avec comme soutien la poursuite de la reprise de l'activité économique, conduisant à des chiffres de croissance attendus de 5.5% en 2021 et de +4.2% en 2022 à l'échelle mondiale (source : FMI). De plus, il semble clair que les principales Banques Centrales ainsi que les gouvernements répondront présent afin de continuer à soutenir l'économie quelle que soit l'évolution de la situation sanitaire. Ce scénario de reprise économique repose en grande partie sur l'efficacité du vaccin contre la Covid-19 mais également contre ses variants ainsi que la capacité des états à vacciner la population le plus rapidement possible afin d'atteindre l'immunité collective le plus rapidement possible. Cependant, les hypothèses optimistes de vaccination en 2021 pourraient être difficiles à tenir et nous ne sommes pas à l'abri que de nouvelles vagues de contaminations ne surviennent avant que ce stade d'immunité collective ne puisse être atteint aussi rapidement qu'espéré, entraînant de nouvelles mesures restrictives, accompagnées de toutes les conséquences déjà observées sur l'activité de nombreux secteurs économiques. De toute évidence, de nombreuses entreprises vont continuer à être affectées par les conséquences des confinements mis en place pour enrayer la propagation du virus. Certaines ne se remettront jamais sur pied, quand d'autres s'en remettront plus ou moins rapidement, et enfin d'autres se distingueront peut-être en tant que gagnants dans le monde post-COVID-19. Même si les banques centrales et les gouvernements du monde entier font tout ce qui est en leur pouvoir pour fournir d'abondantes liquidités afin de contenir autant que possible la hausse des défauts, des faillites en cascades et des taux de chômage durablement élevés, il y aura des victimes dans la mesure où la liquidité n'équivaut pas à la solvabilité.

Commentaires spécifiques

T22

2020 a été une année charnière pour Tikehau 2022 qui a commencé à préparer l'atterrissage de sa maturité fixée au 31 décembre 2022. Cela s'est traduit par une baisse de sa duration crédit en vendant une grande partie des obligations dont la maturité ou la date de rappel attendue est postérieure à l'échéance du fonds pour les remplacer par des titres plus courts. Ce repositionnement qui devait se faire progressivement au cours de l'année 2020 a été impacté par la crise sanitaire et par le fort écartement des primes de risques High Yield. Le fonds a ainsi subi un drawdown de près de 20% entre le 20 février et le 23 mars. Cependant, la gestion active et opportuniste tout au long de l'année a permis à Tikehau 2022 d'afficher une performance positive malgré l'impact significatif de quelques émetteurs tels que Carlson, Swissport pour lesquels l'effet Covid aura été dévastateur. Le taux de rendement actuariel de Tikehau 2022 s'établit à 2.8% pour 1.4 année de duration crédit au 31.12.2020, constituant ainsi un meilleur couple rendement/risque que l'indice High Yield européen sur sa partie 1-3 ans (2.7% de rendement pour 2.1 année de duration crédit).

Performances des parts sur l'exercice :

| | |
|-----------|--------|
| E-Acc-EUR | +1,50% |
| F-Acc-EUR | +0,88% |
| F-Dis-EUR | -3,65% |
| I-Acc-EUR | +0,97% |
| R-Acc-EUR | +0,33% |
| R-Dis-EUR | -3,58% |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| AVIVA ISR COURT TERME C 4DEC | 3 977 344,01 | 12 912 919,06 |
| SLF FRANCE MONEY MARKET EURO 3D | 5 348 713,20 | 5 344 147,50 |
| EG GLOBAL FINANCE 6.25% 30-10-25 | 3 188 734,91 | 7 144 786,72 |
| BANCO DE BADELL 1.75% 29-06-23 | 8 983 082,63 | |
| ERST GROU BA 8.875% PERP EMTN | 4 226 171,58 | 4 310 511,35 |
| BOXER PARENT COMPANY 6.5% 02-10-25 | 4 000 000,00 | 4 279 881,11 |
| VERTICAL MID E3R+4.75% 15-07-27 | 3 980 000,00 | 4 071 388,89 |
| ARD FINANCE SA 5.0% 30-06-27 | 1 897 638,89 | 5 509 902,78 |
| AVANTOR INC 4.75% 01-10-24 | 3 764 317,37 | 3 624 705,35 |
| AIR FRANCE KLM 6.25% TF/TV PERP | 3 708 149,77 | 3 402 583,89 |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **20 207 269,66**

- o Change à terme : 20 207 269,66
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| | GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL LTD |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) **Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|---|--|
| Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total | |
| Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) **Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|--|
| . Revenus (*) | 181,83 |
| . Autres revenus | |
| Total des revenus | 181,83 |
| . Frais opérationnels directs | 416,51 |
| . Frais opérationnels indirects | |
| . Autres frais | |
| Total des frais | 416,51 |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

- **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l’OPC (EUR)

Au cours de l’exercice, l’OPC n’a pas fait l’objet d’opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **DÉONTOLOGIE**

Information relative aux opérations effectuées durant l’exercice et portant sur les titres pour lesquels le gestionnaire est informé que son groupe a un intérêt particulier.

| | Valeur boursière des titres en portefeuille en K€ |
|---|--|
| Titres émis par le groupe promoteur | Néant |
| Créances émises par le groupe promoteur | Néant |
| O.P.C.V.M. du groupe promoteur | Néant |

- **DELEGATION DE LA GESTION FINANCIERE**

- 1/ **Tikehau Investment Management Asia PTE LTD** - société de gestion de portefeuille agréée par le MAS - Monetary Authority of Singapore sous le numéro CMS100458-1. 12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapore 018961 La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Investment Management Asia PTE LTD la gestion financière des investissements réalisés en Asie.
- 2/ **Tikehau Capital North America LLC** - société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, United States of America La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux Etats-Unis et au Canada et/ ou dans des obligations libellées en dollars canadiens et étasuniens.

- **PROCEDURE DE SELECTION ET D’EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Politique de sélection des intermédiaires de marché et de meilleure exécution

L’article 24 (1) de la directive 2014/65/UE sur les Marchés d’Instruments Financiers (« MIF 2 ») et l’article 26 du règlement (UE) n°600/2014 (« MIFIR ») du Parlement Européen et du Conseil en date du 15 mai 2014 étendent et renforcent les exigences de « meilleure exécution » des ordres déjà mises en place sous l’empire de la directive 2004/39/CE sur les Marchés d’Instruments Financiers « MIF I ».

L’obligation de « meilleure exécution » se matérialise par la mise en œuvre de toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat d’exécution possible compte tenu notamment des facteurs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d’exécution et de règlement, taille et nature de l’ordre. Ces facteurs d’exécution doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de l’ordre, des instruments financiers visés, des lieux d’exécution et des caractéristiques du client.

L’obligation de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » dès lors que le prestataire de services d’investissement n’exécute pas lui-même ses ordres mais les transmet à un membre de marché. Elle consiste alors en l’obligation de sélectionner l’intermédiaire de marché le plus à même de livrer la meilleure exécution possible.

Politique de sélection des intermédiaires de marché

Champs d'application

La politique de sélection des intermédiaires de marché s'applique à tous les instruments financiers et contrats financiers échangés sur les marchés réglementés ou sur les systèmes multilatéraux de négociation.

Les instruments et contrats financiers concernés sont les suivants :

- Actions et instruments assimilés,
- Futures et instruments assimilés,
- Options standardisées et instruments assimilés.

Principes

Tikehau Investment Management n'est pas membre de marché, et ce faisant, n'exécute pas elle-même les ordres passés pour le compte des fonds sous gestion et portant sur des produits financiers échangés sur les marchés financiers.

Les gérants des fonds de Tikehau Investment Management transmettent leurs ordres aux négociateurs de la table d'intermédiation internalisée, lesquels les transmettent par la suite à des courtiers en charge de leur exécution.

Tikehau Investment Management veille à toujours se faire catégoriser en tant que « client professionnel » au sens de la directive MIF 2 par ses intermédiaires de marché, dans le but de bénéficier d'un niveau de protection et d'assurance suffisants quant à la meilleure exécution des ordres qu'elle leur transmet.

Sélection et référencement des intermédiaires de marché

Tikehau Investment Management choisit précautionneusement les intermédiaires de marché auxquels elle accorde sa confiance pour exécuter au mieux les ordres confiés. La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance de place,
- Politique de meilleure exécution adoptée,
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible,
- Qualité des services d'exécution des ordres,
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- Qualité du traitement administratif (back-office et middle-office),
- Étendue des services offerts,
- Niveau de transparence proposé,
- Coûts et frais.

Le référencement d'un intermédiaire de marché ne se fait qu'à l'issue de la réalisation de diligences d'usage visant à s'assurer de l'honorabilité de la contrepartie et à constituer un dossier. Les entrées en relation commerciale avec de nouveaux brokers sont soumis à l'approbation du RCCI de Tikehau Investment Management.

Choix des intermédiaires de marché

Tikehau Investment Management ne transmet ses ordres qu'à des intermédiaires référencés afin de garantir la meilleure exécution possible. Pour déterminer quel est le courtier le plus à même de délivrer la meilleure exécution, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités du courtier,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Évaluation périodique

L'évaluation des intermédiaires de marché est formalisée annuellement par le « Comité broker », composé de représentants des équipes de Gestion, Trading, Middle Office et Compliance. Les courtiers s'étant vus confiés des ordres sur l'exercice sont évalués au regard des critères suivants :

- niveau des prix par rapport à la liquidité proposée,
- qualité de l'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- étendue des services proposés,
- qualité du traitement administratif,
- niveau de transparence proposé,
- disponibilité et réactivité,
- coûts et frais.

Tikehau Investment Management prend en compte le résultat des évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les courtiers référencés.

Politique de meilleure exécution

Champs d'application

Tikehau Investment Management n'étant pas membre de marché, la politique de meilleure exécution ne s'applique qu'aux titres financiers négociés en gré-à-gré ou échangés via des systèmes multilatéraux de négociation ainsi qu'aux contrats financiers négociés en gré-à-gré.

Les instruments financiers concernés sont les suivants :

- obligations et assimilés (obligations souveraines, obligations corporate, obligations convertibles)
- titres de créances négociables
- produits dérivés de taux, change ou crédit (total return swaps, FX forwards, credit default swaps)

Principes

Transactions sur des instruments financiers en gré à gré

Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires à garantir la meilleure exécution des ordres négociés en gré à gré. Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- Prix proposés,
- Coûts associés,
- Rapidité d'exécution,
- Probabilité d'exécution et dénouement,
- Taille et la nature de l'ordre,
- Toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Afin de s'assurer d'avoir des conditions d'exécution satisfaisantes, les négociateurs mettent en concurrence plusieurs contreparties en demandant des *request for quotes* et choisissent l'offre susceptible de répondre au mieux aux critères susmentionnés.

Transactions sur des contrats financiers en gré-à-gré

Tikehau Investment Management ne conclue de contrats financiers en gré-à-gré qu'avec des contreparties autorisées, c'est-à-dire avec lesquelles ont été conclus des ISDA/CSA.

Transactions sur des instruments financiers via des systèmes multilatéraux de négociation

Tikehau Investment Management peut avoir recours à des systèmes multilatéraux de négociation dans le cadre de l'exécution des ordres passés pour le compte des fonds sous gestion. La sélection des plateformes utilisée se fait notamment sur la base des critères suivants : réputation et reconnaissance de place, régulation de la plateforme par une

autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays tiers équivalent, existence et robustesse du dispositif d'admission des participants, périmètre des instruments couverts, qualité de l'outil proposé, qualité des services rendus, rémunération demandée, et, liquidité offerte par la plateforme.

La plupart des systèmes de négociation multilatéraux de négociation n'offrant pas de garantie de meilleure exécution, Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés par ce biais.

Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée au FCP à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

• **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr/funds-and-portfolio/tikehauim/legal>

• **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse suivante : <https://www.tikehaucapital.com/fr/funds-and-portfolio/tikehauim/legal> ou au siège social de la société de gestion, conformément aux articles 321-132 à 321-134 du Règlement Général de l'AMF.

• **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Tikehau Investment Management : www.tikehauim.com.

I. Contexte de la démarche ESG

En 2014, le groupe Tikehau Capital a signé les six Principes pour l'Investissement Responsable (les « UN PRI »). Depuis lors, des efforts ont été déployés chaque année pour améliorer l'approche du Groupe en matière de responsabilité, tant en termes d'investissements que dans ses relations avec les parties prenantes.

L'approche du groupe est reconnue par différents standards internationaux. Le Groupe a reçu la note A+ par les PRI pour sa stratégie de gouvernance ainsi que son activité de fixed income (dette privée et gestion obligataire). En 2020, le Luxembourg Finance Labelling Agency (LuxFlag) a renouvelé son label ESG à Tikehau 2022 pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

La stratégie d'investissement de Tikehau 2022 consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille diversifié d'obligations investment grade (signature de qualité) ou high yield (crédit à haut rendement) émises par des émetteurs privés ou publics. Le portefeuille est principalement composé d'obligations dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2022 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. L'objectif est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à 3,5% jusqu'au 31 décembre 2022, sauf en cas de défaillance.

La politique d'investissement responsable de Tikehau 2022 se décline sous deux formes : (1) respect des exclusions du groupe Tikehau Capital au moment de la sélection des émetteurs (e.g. armes controversées, tabac¹, charbon thermique²) et (2) intégration des facteurs ESG tout au long du cycle d'investissement.

Pour chaque investissement, les équipes de recherche et de gestion réalisent une due diligence poussée et axée sur un aller-retour permanent entre leur vision top-down (analyse directionnelle du marché) et leur vision bottom-up (analyse fondamentale de chaque émetteur conduisant à une sélection des titres à placer en portefeuille).

La qualité de l'analyse ESG des émetteurs dépend de la disponibilité des informations sur les émetteurs (site internet, rapport annuel, rapport développement durable, articles de presse, etc.) et sur les pratiques RSE sectorielles. A l'occasion des roadshows, les équipes de recherche et de gestion ont un accès direct au management des émetteurs et peuvent également soumettre des questions et des demandes d'information ESG tout au long de la durée de vie de l'obligation. Toutefois, comme pour tout prêteur, leur pouvoir d'influence sur la politique sociale et environnementale des entreprises reste limité.

En ligne avec les recommandations du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité et en particulier sur les principales incidences négatives, Tikehau Capital a mandaté S&P Trucost Limited (« Trucost »), un expert de premier plan en empreinte environnementale, pour effectuer un bilan carbone ainsi qu'une évaluation de l'alignement 2 degré de Tikehau 2022. À la date de publication de ce rapport annuel, les résultats ne sont pas disponibles et seront publiés sur le site web de Tikehau Capital dans un rapport séparé.

En amont, les équipes de gestion et de recherche de Tikehau Capital ont participé à une formation de Trucost pour leur permettre de renforcer leur approche sur l'analyse environnementale des principaux fonds liquides.

2. Analyse ESG pré-investissement et suivi de la performance ESG

Procédures ESG

Avant chaque investissement, les équipes de recherche et de gestion attribuent à chaque entreprise un score ESG, allant de 0 à 100% (0% représentant une opportunité ESG et 100 % représentant l'entreprise avec le risque ESG le plus élevé). Ce score est déterminé en appliquant un outil propriétaire développé avec un expert ESG utilisant des normes et des benchmarks en termes de secteurs (e.g. les critères de matérialité du SASB) et de zones géographiques (e.g. les risques liés à la corruption, le respect des droits de l'homme et les risques physiques liés au changement climatique).

L'échelle de notation peut comprendre les critères ESG suivants :

- **Gouvernance** : qualité et transparence des informations financières et non financières, risques sectoriels associés à la corruption et à la cybersécurité (sur la base de l'analyse des experts ESG), qualité de l'équipe de Direction et des organes de gouvernance, politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprises (RSE) (e.g. signature du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'autres initiatives internationales), gestion et matérialité des controverses liées à la gouvernance.
- **Sociétal/Social** : risques sectoriels en matière de santé et de sécurité (sur la base des statistiques sectorielles européennes et locales), risques environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, gestion de la qualité et des risques associés à la sécurité des consommateurs, gestion et matérialité des controverses sociales/sociétales, contribution des produits et services à l'amélioration de la société.
- **Environnement** : risques sectoriels associés à l'empreinte environnementale de l'entreprise (sur la base d'une évaluation sectorielle des experts ESG), risques physiques et risques de transition associés au changement climatique, participation à des initiatives liées au climat (Carbon Disclosure Project (CDP), Science Based Targets Initiative (SBTi), Renewable 100, United Nations Race to Zero, CarbonCare®, etc.), gestion et matérialité des controverses liées à l'environnement, contribution des produits et services à la préservation de l'environnement.

Les critères ESG (notamment en matière de gouvernance ou de meilleures pratiques en termes de communication non financière) varient considérablement selon les régions. Pour certains critères ESG jugés importants, les équipes de recherche et de gestion comparent les pratiques d'une entreprise donnée à celles de ses pairs (entreprises de taille similaire dans la même région).

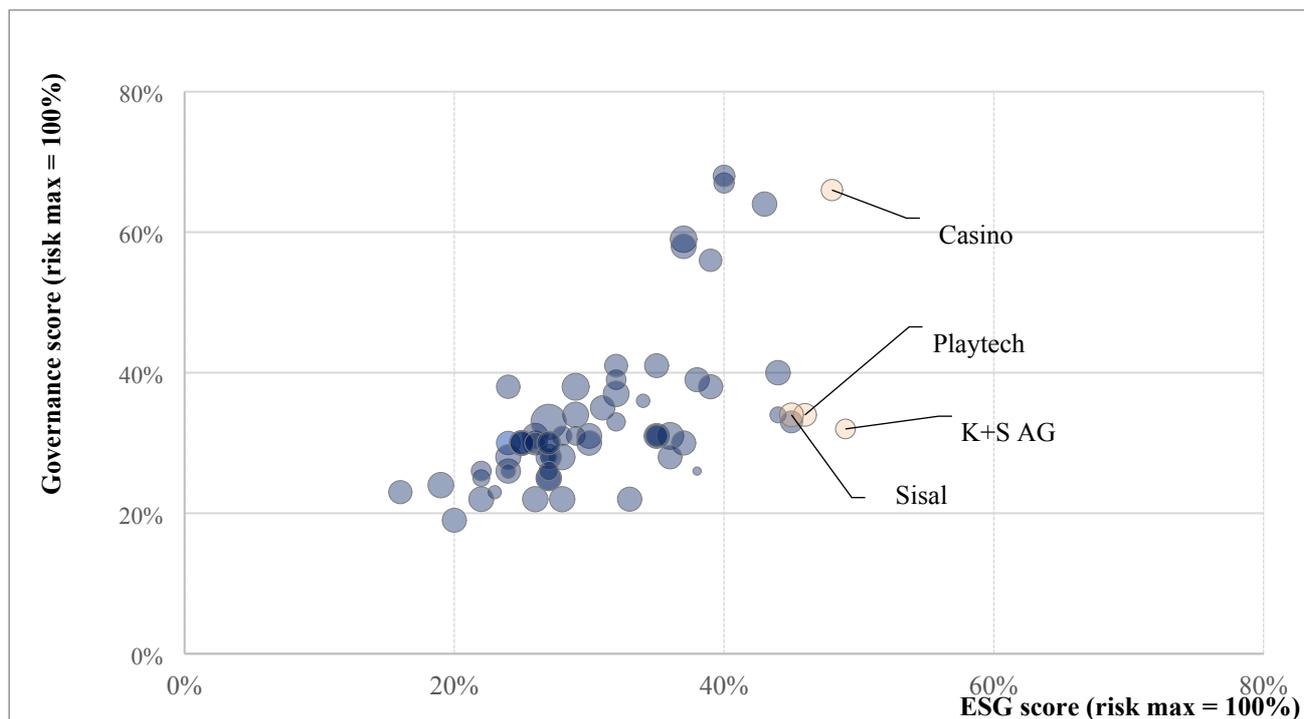
Afin de garantir une gestion appropriée de ces risques ESG, Tikehau 2022 exclut de son portefeuille toute entreprise présentant un profil de risque ESG supérieur à 80%. En outre, le fonds soumettra systématiquement les émetteurs ayant un profil de risque ESG compris entre 60 % et 80 % au comité ESG, qui dispose d'un droit de veto.

¹ Exclusion des émetteurs dérivant plus de 30 % de leur chiffre d'affaire du tabac et de la marijuana (agriculture et fabrication à des fins récréatives).

² Exclusion des émetteurs dérivant plus de 30 % de leur chiffre d'affaire du charbon thermique (exploitation minière, commerce et production d'énergie). Le charbon métallurgique n'est pas exclu.

Résultats du suivi ESG au 31/12/2020

Au 31 décembre 2020, Tikehau 2022 comprenait environ 66 émetteurs différents (certains émetteurs sont regroupés sous leur société mère dans l'analyse ESG), chacun étant noté sur les piliers Environnement, Social/Sociétal et Gouvernance avec un score allant de 0 % (opportunité ESG maximale) à 100 % (risque ESG maximal).



Source : Tikehau Capital research

• MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• SWING PRICING

La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement. Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ». Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP. Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP. Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement. La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

• COVID 19

Tikehau Capital reste extrêmement prudent quant aux opportunités qui se présentent et que le Groupe continue à examiner de près. Les incertitudes et les fortes volatilités qu'a entraînées la pandémie incitent Tikehau Capital à continuer à être prudent et rigoureux dans ses choix d'investissement.

Le Groupe a adopté une stratégie prudente en termes d'investissement et de prise de risque. Dans ce contexte imposé le Covid-19, la sélectivité dans ses investissements s'en trouve encore renforcée.

Les entreprises et les secteurs qui continueront à générer de la croissance organique sont ceux qui disposent de la meilleure allocation de capital, d'une bonne équipe de direction et d'un bon positionnement de leur activité.

Nous continuerons à être extrêmement sélectifs et disciplinés pour investir uniquement dans les meilleures entreprises qui sont les seules capables de générer de la croissance dans le nouveau cycle.

• REMUNERATION FIXES ET VARIABLES DE TIKEHAU INVESTMENT MANagements

Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

I. CHAMP D'APPLICATION

I.1. Personnel identifié

Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « Personnel Identifié ») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :

- Les dirigeants de Tikehau IM,
- Les gérants de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,
- Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,
- Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

I.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM

La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable annuelle,
- le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.

1.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs Concernés ») en conformité avec la réglementation en vigueur.

Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

- le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;
 - le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;
 - la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ;
- et
- la partie restante de la part variable de rémunération est payée immédiatement en numéraire.

1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

- dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :
 - o le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou
 - o le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.
- ou
- qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- 50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'instruments financiers (ci-après « Instruments Financiers Eligibles », cf Section 2), pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,
- le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf Section 2.1),
- le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et
- la partie restante de la rémunération variable prendra la forme d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente).

1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS ELIGIBLES

2.1. Définition de l'Indice de Référence

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),
- La Dette Privée,
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),
- Le Private Equity.

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

2.2. Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

2.3. Actions Tikehau Capital

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles.

Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2020

| | Nombre de personnes | Rémunération fixe (€) | Rémunération variable (€) | Carried Interest et commissions de performance (€) | Total (€) |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|--|----------------|
| Personnel de Tikehau IM | 197 | EUR 18,035,962 | EUR 10,929,836 | 0 | EUR 28,965,798 |
| Personnel Identifié | 45 | EUR 7,617,676 | EUR 8,593,403 | 0 | EUR 16,211,079 |
| Personnel Concerné | 13 | EUR 3,388,913 | EUR 5,463,571 | 0 | EUR 8,852,484 |

Source: Tikehau IM Human Resources

- **COMMISSIONS D'ARRANGEMENT**

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée à la SICAV, à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

Tikehau 2022 – Synthèse des commissions d'arrangement perçues sur les trois derniers exercices (en €).

Néant.

- **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Tikehau Investment Management

32 rue de Monceau
CS 40121 – 75008 PARIS,
FRANCE

E-mail : contact@tikehaucapital.com

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2020 en EUR

ACTIF

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 278 218 374,97 | 172 602 364,08 |
| Actions et valeurs assimilées | | |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 271 270 689,97 | 163 652 372,14 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 271 270 689,97 | 163 652 372,14 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Titres de créances | 1 599 041,70 | |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 1 599 041,70 | |
| Titres de créances négociables | 1 599 041,70 | |
| Autres titres de créances | | |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 5 348 643,30 | 8 949 991,94 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 5 348 643,30 | 8 949 991,94 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 20 472 822,07 | 12 641 825,26 |
| Opérations de change à terme de devises | 20 207 269,66 | 10 033 672,27 |
| Autres | 265 552,41 | 2 608 152,99 |
| COMPTES FINANCIERS | 14 263 400,18 | 15 591 159,95 |
| Liquidités | 14 263 400,18 | 15 591 159,95 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 312 954 597,22 | 200 835 349,29 |

PASSIF

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 287 098 149,23 | 184 461 288,52 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | | |
| Report à nouveau (a) | 791,93 | 579,08 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -5 818 120,32 | -692 092,39 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 11 121 881,14 | 6 805 356,86 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 292 402 701,98 | 190 575 132,07 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 20 550 335,59 | 10 220 086,20 |
| Opérations de change à terme de devises | 20 291 797,66 | 10 042 691,30 |
| Autres | 258 537,93 | 177 394,90 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 559,65 | 40 131,02 |
| Concours bancaires courants | 1 559,65 | 40 131,02 |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 312 954 597,22 | 200 835 349,29 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 en EUR

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020 en EUR

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 2 972,82 | 453,96 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 95 000,00 | |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 11 760 941,08 | 5 974 223,00 |
| Produits sur titres de créances | | 3 423,48 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 181,83 | 51,81 |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 11 859 095,73 | 5 978 152,25 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 416,51 | 174,90 |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 73 523,97 | 41 611,75 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 73 940,48 | 41 786,65 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 11 785 155,25 | 5 936 365,60 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 2 506 264,33 | 1 349 076,47 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 9 278 890,92 | 4 587 289,13 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 1 842 990,22 | 2 218 067,73 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 11 121 881,14 | 6 805 356,86 |

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Principes :

La société de gestion Tikehau Investment Management est responsable de la valorisation des différents instruments qui composent le FCP. Elle délègue le calcul de la valeur liquidative (VL) du FCP au valorisateur : CACEIS BANK, 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris

Le principe retenu est de s'assurer que les VL sont calculées de façon identique d'une VL à l'autre.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Règles de valorisation :

Les actions et assimilés sont valorisés au dernier cours de clôture connu à l'heure de valorisation du Fonds.

Les obligations convertibles sont valorisées sur la base des cotations des contributeurs.

Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.

Les parts d'OPCVM sont valorisées à la dernière VL publiée.

Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.

Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.

Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.

Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les produits OTC (dont les titres de dette et de créance) sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.

Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.

Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.

Les titres pris (ou mis) en pension ainsi que les prêts (ou emprunts) de titres sont valorisés au prix de revient augmenté des intérêts.

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Comptabilisation des revenus et frais de transaction:

L'option retenue est celle des coupons et revenus encaissés.

Les frais de transaction des instruments financiers composant le FCP sont exclus de leur prix d'achat ou de vente.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.
- les commissions de mouvement facturées au FCP.
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

| Frais facturés au FCP | Assiette | Taux barème |
|---|--|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Parts R-Acc-EUR et R-Dis-EUR : 1,30% TTC maximum Part E-Acc-EUR : 0,15% TTC maximum Part I-Acc-EUR : 0,65% maximum Parts F-Acc-EUR et F-Dis-EUR : 0,75% TTC maximum |
| Frais indirects maximum | Actif net | Néant |
| Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions : Dépositaire uniquement | Prélèvement sur chaque transaction | 70€ TTC maximum sur chaque transaction |
| Frais de performance | Actif net | Néant |

Evènement subséquent post clôture : Le prospectus a évolué le 12/03/2021.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|------------------------------|-----------------------------|---|
| Parts TIKEHAU 2022 E Acc EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TIKEHAU 2022 F Acc EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TIKEHAU 2022 F Dis EUR | Distribution | Distribution |
| Parts TIKEHAU 2022 I Acc EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TIKEHAU 2022 R Acc EUR | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts TIKEHAU 2022 R Dis EUR | Distribution | Capitalisation |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 en EUR

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 190 575 132,07 | 85 882 571,61 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 172 577 035,01 | 127 385 025,79 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -76 298 032,81 | -35 472 668,71 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 6 151 555,19 | 2 915 352,51 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -11 881 190,58 | -2 501 976,40 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 1 615 567,71 | 222 162,52 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -514 983,29 | -598 674,51 |
| Frais de transactions | -9 296,00 | -10 824,00 |
| Différences de change | -1 352 928,28 | 294 998,93 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 2 672 055,03 | 8 118 144,51 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 4 416 505,47 | 1 744 450,44 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -1 744 450,44 | 6 373 694,07 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | | |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -411 102,99 | -246 269,31 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 9 278 890,92 | 4 587 289,13 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 292 402 701,98 | 190 575 132,07 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|-----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 222 616 942,78 | 76,13 |
| Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 48 653 747,19 | 16,64 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 271 270 689,97 | 92,77 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires | 1 599 041,70 | 0,55 |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 1 599 041,70 | 0,55 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|----------------|-------|---------------|---|----------------|-------|---------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 221 226 645,29 | 75,66 | | | 41 398 344,46 | 14,16 | 8 645 700,22 | 2,96 |
| Titres de créances | 1 599 041,70 | 0,55 | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 14 263 400,18 | 4,88 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 1 559,65 | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|---------------|------|-----------------|---|---------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 5 103 225,83 | 1,75 | | | 98 817 393,84 | 33,79 | 82 739 262,12 | 28,30 | 84 610 808,18 | 28,94 |
| Titres de créances | 1 599 041,70 | 0,55 | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 14 263 400,18 | 4,88 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 1 559,65 | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 GBP | | Devise 2 USD | | Devise 3 CHF | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|---|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 7 447 991,88 | 2,55 | 12 871 751,67 | 4,40 | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 1,05 | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | 7 428 994,05 | 2,54 | 12 862 803,61 | 4,40 | | | | |
| Comptes financiers | | | 1 559,61 | | 0,04 | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 31/12/2020 |
|---------------------------------|---|----------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Fonds à recevoir sur vente à terme de devises | 20 207 269,66 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 265 552,41 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 20 472 822,07 |
| DETTES | | |
| | Vente à terme de devise | 20 291 797,66 |
| | Frais de gestion fixe | 258 537,93 |
| TOTAL DES DETTES | | 20 550 335,59 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -77 513,52 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|---------------|----------------|
| Part TIKEHAU 2022 E Acc EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 360,842 | 151 526,89 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -17 162,000 | -2 032 450,18 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -15 801,158 | -1 880 923,29 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 11 339,851 | |
| Part TIKEHAU 2022 F Acc EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 87 461,457 | 8 851 949,35 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -125 780,536 | -12 646 751,22 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -38 319,079 | -3 794 801,87 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 102 319,394 | |
| Part TIKEHAU 2022 F Dis EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 10 829,968 | 1 087 628,50 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -4 278,301 | -406 675,42 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 6 551,667 | 680 953,08 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 37 108,539 | |
| Part TIKEHAU 2022 I Acc EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 663 047,512 | 71 504 127,38 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -202 372,428 | -22 052 674,59 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 460 675,084 | 49 451 452,79 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 839 772,227 | |
| Part TIKEHAU 2022 R Acc EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 605 736,189 | 88 393 179,38 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -250 175,954 | -36 358 896,01 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 355 560,235 | 52 034 283,37 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 140 168,660 | |
| Part TIKEHAU 2022 R Dis EUR | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 27 886,156 | 2 588 623,51 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -30 215,789 | -2 800 585,39 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -2 329,633 | -211 961,88 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 59 843,034 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|--|------------|
| Part TIKEHAU 2022 E Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part TIKEHAU 2022 F Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part TIKEHAU 2022 F Dis EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part TIKEHAU 2022 I Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part TIKEHAU 2022 R Acc EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Part TIKEHAU 2022 R Dis EUR Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/12/2020 |
|---|--------------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 E Acc EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 2 043,44 0,15 |
| Parts TIKEHAU 2022 F Acc EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 107 959,79 0,75 |
| Parts TIKEHAU 2022 F Dis EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 27 580,00 0,75 |
| Parts TIKEHAU 2022 I Acc EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 412 228,32 0,65 |
| Parts TIKEHAU 2022 R Acc EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 1 874 582,15 1,30 |
| Parts TIKEHAU 2022 R Dis EUR Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion | 81 870,63 1,30 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2020 |
|---|------------|
| Titres pris en pension livrée Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 31/12/2020 |
|---|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2020 |
|-----------------------------------|-----------|---------|------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | |

3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 791,93 | 579,08 |
| Résultat | 11 121 881,14 | 6 805 356,86 |
| Total | 11 122 673,07 | 6 805 935,94 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-------------------------------------|------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 E Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 62 971,83 | 142 227,42 |
| Total | 62 971,83 | 142 227,42 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 F Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 452 530,92 | 585 797,87 |
| Total | 452 530,92 | 585 797,87 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 F Dis EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 152 516,10 | 123 755,33 |
| Report à nouveau de l'exercice | 208,70 | 287,91 |
| Capitalisation | | |
| Total | 152 724,80 | 124 043,24 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 37 108,539 | 30 556,872 |
| Distribution unitaire | 4,11 | 4,05 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | | |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 I Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 3 960 770,52 | 1 684 742,34 |
| Total | 3 960 770,52 | 1 684 742,34 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 R Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 6 282 441,49 | 4 054 791,42 |
| Total | 6 282 441,49 | 4 054 791,42 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|--|-------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 R Dis EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 210 647,48 | 213 873,97 |
| Report à nouveau de l'exercice | 586,03 | 459,68 |
| Capitalisation | | |
| Total | 211 233,51 | 214 333,65 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 59 843,034 | 62 172,667 |
| Distribution unitaire | 3,52 | 3,44 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | | |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | | |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -5 818 120,32 | -692 092,39 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | -5 818 120,32 | -692 092,39 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 E Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -26 848,92 | -11 340,53 |
| Total | -26 848,92 | -11 340,53 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|--------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 F Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -219 851,16 | -54 154,17 |
| Total | -219 851,16 | -54 154,17 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 F Dis EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -74 286,88 | -12 439,19 |
| Total | -74 286,88 | -12 439,19 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------------|--------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 I Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -1 880 557,51 | -151 749,11 |
| Total | -1 880 557,51 | -151 749,11 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|----------------------|--------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 R Acc EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -3 498 857,91 | -437 570,86 |
| Total | -3 498 857,91 | -437 570,86 |

| | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|--------------------|-------------------|
| Parts TIKEHAU 2022 R Dis EUR | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -117 717,94 | -24 838,53 |
| Total | -117 717,94 | -24 838,53 |

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/12/2016 | 29/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|---|---------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Actif net Global en EUR | 6 960 736,41 | 56 612 234,86 | 85 882 571,61 | 190 575 132,07 | 292 402 701,98 |
| Parts TIKEHAU 2022 E Acc EUR | | | | | |
| Actif net | | 1 902 608,76 | 2 961 474,50 | 3 202 073,89 | 1 357 749,32 |
| Nombre de titres | | 17 467,000 | 28 265,847 | 27 141,009 | 11 339,851 |
| Valeur liquidative unitaire | | 108,92 | 104,77 | 117,97 | 119,73 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | 1,82 | -0,69 | -0,41 | -2,36 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | | 3,55 | 5,37 | 5,24 | 5,55 |
| Parts TIKEHAU 2022 F Acc EUR | | | | | |
| Actif net | | 7 949 896,26 | 7 124 488,87 | 15 092 500,10 | 11 076 843,92 |
| Nombre de titres | | 79 273,110 | 74 310,501 | 140 638,473 | 102 319,394 |
| Valeur liquidative unitaire | | 100,28 | 95,87 | 107,31 | 108,25 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | -0,07 | -0,63 | -0,38 | -2,14 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | | 0,27 | 4,32 | 4,16 | 4,42 |
| Parts TIKEHAU 2022 F Dis EUR | | | | | |
| Actif net | | 170 907,47 | 1 069 637,08 | 3 133 502,20 | 3 666 576,07 |
| Nombre de titres | | 1 704,219 | 11 186,283 | 30 556,872 | 37 108,539 |
| Valeur liquidative unitaire | | 100,28 | 95,62 | 102,54 | 98,80 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | -0,07 | -0,63 | -0,40 | -2,00 |
| Distribution unitaire sur résultat (*) | | 0,27 | 4,31 | 4,05 | 4,11 |
| Crédit d'impôt unitaire | | | | | (*) |

| | 30/12/2016 | 29/12/2017 | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|---|--------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| Parts TIKEHAU 2022 I Acc EUR | | | | | |
| Actif net | | 5 506 125,18 | 20 174 420,62 | 42 383 374,96 | 94 807 320,64 |
| Nombre de titres | | 52 810,221 | 202 182,647 | 379 097,143 | 839 772,227 |
| Valeur liquidative unitaire | | 104,26 | 99,78 | 111,80 | 112,89 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | 0,77 | -0,66 | -0,40 | -2,23 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | | 1,81 | 4,60 | 4,44 | 4,71 |
| Parts TIKEHAU 2022 R Acc EUR | | | | | |
| Actif net | 5 556 954,76 | 39 621 707,56 | 50 459 654,10 | 120 506 934,25 | 175 687 332,34 |
| Nombre de titres | 42 230,932 | 273 033,209 | 365 721,057 | 784 608,425 | 1 140 168,660 |
| Valeur liquidative unitaire | 131,58 | 145,11 | 137,97 | 153,58 | 154,08 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -13,52 | 3,26 | -0,91 | -0,55 | -3,06 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 11,27 | 4,42 | 5,44 | 5,16 | 5,51 |
| Parts TIKEHAU 2022 R Dis EUR | | | | | |
| Actif net | 1 403 781,65 | 1 460 989,63 | 4 092 896,44 | 6 256 746,67 | 5 806 879,69 |
| Nombre de titres | 13 563,930 | 13 985,375 | 43 590,412 | 62 172,667 | 59 843,034 |
| Valeur liquidative unitaire | 103,49 | 104,46 | 93,89 | 100,63 | 97,03 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -11,09 | 2,44 | -0,59 | -0,39 | -1,96 |
| Distribution unitaire sur résultat (*) | 9,12 | 3,31 | 3,75 | 3,44 | 3,52 |
| Crédit d'impôt unitaire | | | | | (*) |

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ADLER REAL ESTATE AG 1.5% 17-04-22 | EUR | 3 000 000 | 3 031 872,72 | 1,03 |
| BLITZ F18 674 GMBH 6.0% 30-07-26 | EUR | 4 000 000 | 4 313 529,57 | 1,48 |
| DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 5.75% PERP | EUR | 2 800 000 | 2 931 846,79 | 1,00 |
| HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 0.75% 23-11-23 | EUR | 4 500 000 | 4 539 326,00 | 1,55 |
| K + S AG 3% 20/06/2022 | EUR | 3 000 000 | 3 057 047,08 | 1,04 |
| NIDDA BONDCO GMBH 5.0% 30-09-25 | EUR | 4 000 000 | 4 109 152,34 | 1,40 |
| PLATIN 1426 GMBH 5.375% 15-06-23 | EUR | 4 500 000 | 4 518 343,58 | 1,55 |
| PRESTIGEBIDCO GMBH 6.25% 15-12-23 | EUR | 4 972 000 | 5 076 116,13 | 1,74 |
| TELE COLUMBUS AG 3.875% 02-05-25 | EUR | 4 500 000 | 4 555 705,19 | 1,56 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 36 132 939,40 | 12,35 |
| CAIMANES, ILES | | | | |
| CHINA AOYUAN PROPERTY GROUP 8.5% 23-01-22 | USD | 5 000 000 | 4 340 933,71 | 1,48 |
| YUZHOU PROPERTIES 8.625% 23-01-22 | USD | 3 500 000 | 3 107 692,95 | 1,06 |
| TOTAL CAIMANES, ILES | | | 7 448 626,66 | 2,54 |
| DANEMARK | | | | |
| DANSKE BA 5.875% PERP EMTN | EUR | 4 400 000 | 4 676 875,24 | 1,60 |
| TOTAL DANEMARK | | | 4 676 875,24 | 1,60 |
| ESPAGNE | | | | |
| BANCO DE BADELL 1.75% 29-06-23 | EUR | 5 000 000 | 5 176 479,50 | 1,77 |
| BANCO DE SABADELL SA 6.5% PERP | EUR | 4 600 000 | 4 622 464,52 | 1,58 |
| BANKIA SA 6.0% PERP | EUR | 4 600 000 | 4 826 155,30 | 1,65 |
| HIPERCOR SA 3.875% 19-01-22 | EUR | 4 500 000 | 4 826 497,54 | 1,65 |
| IBERCAJA 7.0% PERP | EUR | 4 000 000 | 4 231 786,33 | 1,45 |
| LIBERBANK SA 6.875% 14-03-27 | EUR | 4 500 000 | 5 026 655,97 | 1,72 |
| MASARIA INVESTMENTS SAU 5.0% 15-09-24 | EUR | 1 800 000 | 1 710 204,31 | 0,58 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 30 420 243,47 | 10,40 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| DEUT BANK CAPI F AUTRE V PERP | EUR | 3 329 000 | 3 243 694,14 | 1,11 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 3 243 694,14 | 1,11 |
| FRANCE | | | | |
| 3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT E3R+4.125% 01-10-23 | EUR | 5 450 000 | 5 156 185,44 | 1,76 |
| AIR FRANCEKLM 3.75% 12-10-22 | EUR | 2 000 000 | 2 015 371,91 | 0,70 |
| AUTODIS E3R+4.375% 01-05-22 | EUR | 4 550 000 | 2 705 683,31 | 0,92 |
| CASINO 1.865% 13-06-22 EMTN | EUR | 3 500 000 | 3 585 708,15 | 1,23 |
| CMA CGM 6.5% 15-07-22 | EUR | 4 500 000 | 4 723 626,93 | 1,61 |
| EDF 4.125% PERP EMTN | EUR | 500 000 | 539 370,08 | 0,19 |
| LOUVRE BIDCO SAS 4.25% 30-09-24 | EUR | 5 000 000 | 5 031 554,54 | 1,73 |
| LOXAM 6.0% 15-04-25 | EUR | 4 500 000 | 4 593 023,20 | 1,57 |
| MOBILUX FINANCE SAS 5.5% 15-11-24 | EUR | 4 800 000 | 4 914 725,85 | 1,68 |
| NEWCO GB SAS 8.0% 15-12-22 | EUR | 5 740 625 | 5 671 913,19 | 1,94 |
| NEWCO SAB MIDCO SASU 5.375% 15-04-25 | EUR | 5 000 000 | 5 183 765,17 | 1,77 |
| NOVAFIVES 5.0% 15-06-25 | EUR | 3 000 000 | 2 643 481,70 | 0,90 |
| TOTAL FRANCE | | | 46 764 409,47 | 16,00 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| ILES VIERGES BRITANNIQUES | | | | |
| PLAYTECH 3.75% 12-10-23 | EUR | 4 000 000 | 4 104 089,57 | 1,41 |
| TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES | | | 4 104 089,57 | 1,41 |
| ITALIE | | | | |
| BANCA FARMAFACTORING 5.875% 02-03-27 | EUR | 4 500 000 | 4 854 695,50 | 1,66 |
| DIOCLE SPA E3R+3.875% 30-06-26 | EUR | 4 900 000 | 4 440 329,50 | 1,52 |
| KEDRION GROUP SPA 3.0% 12-07-22 | EUR | 4 500 000 | 4 574 956,25 | 1,57 |
| MONTE PASCHI 4.0% 10-07-22 | EUR | 3 000 000 | 3 182 177,10 | 1,09 |
| SCHUMANN SPA 7.0% 31-07-23 | EUR | 6 200 000 | 4 470 261,32 | 1,53 |
| UNICREDIT SPA 6.75% PERP | EUR | 4 800 000 | 5 003 906,25 | 1,71 |
| TOTAL ITALIE | | | 26 526 325,92 | 9,08 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27 | EUR | 2 000 000 | 2 198 672,42 | 0,76 |
| CABO FINA LUX 7.5% 01-10-23 | GBP | 4 200 000 | 2 150 541,54 | 0,73 |
| EURO SCIE 4.875% PERP | EUR | 4 500 000 | 5 022 118,05 | 1,72 |
| FIAT FIN 4.75% 15-07-22 EMTN | EUR | 4 500 000 | 4 911 801,24 | 1,68 |
| GESTAMP FUND LUX 3.5% 15-05-23 | EUR | 3 000 000 | 3 040 808,37 | 1,04 |
| KLEOPATRA HLDS 8.5% 30-06-23 | EUR | 4 000 000 | 4 791 056,84 | 1,63 |
| LHMC FINCO 2 SARL 7.25% 02-10-25 | EUR | 3 993 600 | 3 798 788,00 | 1,30 |
| LINCOLN FINANCING SARL 3.625% 01-04-24 | EUR | 4 500 000 | 4 603 779,85 | 1,57 |
| PICARD BOND 5.5% 30-11-24 | EUR | 4 500 000 | 4 634 590,87 | 1,59 |
| ROSSINI SARL E3R+3.875% 30-10-25 | EUR | 5 000 000 | 5 026 215,63 | 1,72 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 40 178 372,81 | 13,74 |
| NORVEGE | | | | |
| B2HOLDING A E3R+4.25% 14-11-22 | EUR | 4 700 000 | 4 668 605,98 | 1,60 |
| TOTAL NORVEGE | | | 4 668 605,98 | 1,60 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ADRIA BIDCO BV 4.875% 01-07-24 | EUR | 3 100 000 | 3 247 128,71 | 1,11 |
| DIAMOND BC BV 5.625% 15-08-25 | EUR | 4 500 000 | 4 678 409,97 | 1,60 |
| ING GROEP NV GNT10R+0.1% PERP | EUR | 4 198 900 | 3 939 766,65 | 1,35 |
| SUMMER BIDCO BV 9.0% 16-11-25 | EUR | 2 300 000 | 2 464 345,89 | 0,84 |
| ZIGGO BV 4.25% 15-01-27 | EUR | 1 589 000 | 1 358 726,24 | 0,47 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 15 688 377,46 | 5,37 |
| PORTUGAL | | | | |
| BCP 4.5% 07-12-27 EMTN | EUR | 4 500 000 | 4 489 849,95 | 1,53 |
| CAIXA GERAL DE DEPOSITOS 10.75% PERP | EUR | 4 000 000 | 4 420 368,02 | 1,51 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 8 910 217,97 | 3,04 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP | EUR | 4 000 000 | 3 749 422,31 | 1,28 |
| BARCLAYS PLC 7.25% PERP | GBP | 1 500 000 | 1 788 003,63 | 0,61 |
| CYBG PLC 8.75% PERP | GBP | 3 000 000 | 3 509 446,71 | 1,21 |
| INEOS GROUP 5.375% 01-08-24 | EUR | 3 000 000 | 3 112 263,29 | 1,06 |
| ROYA BK SCOT GROU TF/TV PERP | USD | 2 000 000 | 1 702 019,04 | 0,58 |
| SYNLAB BOND E3R+4.75% 01-07-25 | EUR | 4 000 000 | 4 090 474,47 | 1,40 |
| VICTORIA 5.25% 15-07-24 | EUR | 4 500 000 | 4 779 928,20 | 1,64 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 22 731 557,65 | 7,78 |

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| SINGAPOUR | | | | |
| MULHACEN PTE LTD 6.5% 01-08-23 | EUR | 2 306 491 | 1 390 297,49 | 0,47 |
| TOTAL SINGAPOUR | | | 1 390 297,49 | 0,47 |
| SUEDE | | | | |
| ASSEMBLIN FINANCING E3R+5.0% 15-05-25 | EUR | 4 350 000 | 4 377 967,03 | 1,50 |
| UNILABS SUBHOLDINGS AB 5.75% 15-05-25 | EUR | 5 000 000 | 5 183 757,91 | 1,77 |
| VERISURE MIDHOLDING AB 5.75% 01-12-23 | EUR | 5 000 000 | 5 103 225,83 | 1,74 |
| TOTAL SUEDE | | | 14 664 950,77 | 5,01 |
| SUISSE | | | | |
| UBS GROUP AG 7.125% PERP | USD | 4 300 000 | 3 721 105,97 | 1,27 |
| TOTAL SUISSE | | | 3 721 105,97 | 1,27 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 271 270 689,97 | 92,77 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 271 270 689,97 | 92,77 |
| Titres de créances | | | | |
| Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| FRANCE | | | | |
| ALTICE FRANCE ZCP 27-01-21 | EUR | 1 600 000 | 1 599 041,70 | 0,55 |
| TOTAL FRANCE | | | 1 599 041,70 | 0,55 |
| TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | 1 599 041,70 | 0,55 |
| TOTAL Titres de créances | | | 1 599 041,70 | 0,55 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| OSTRUM ISR CASH EONIA Part I | EUR | 495 | 5 348 643,30 | 1,83 |
| TOTAL FRANCE | | | 5 348 643,30 | 1,83 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 5 348 643,30 | 1,83 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 5 348 643,30 | 1,83 |
| Créances | | | 20 472 822,07 | 7,00 |
| Dettes | | | -20 550 335,59 | -7,03 |
| Comptes financiers | | | 14 261 840,53 | 4,88 |
| Actif net | | | 292 402 701,98 | 100,00 |

| | | | |
|------------------------------|-----|---------------|--------|
| Parts TIKEHAU 2022 R Dis EUR | EUR | 59 843,034 | 97,03 |
| Parts TIKEHAU 2022 F Dis EUR | EUR | 37 108,539 | 98,80 |
| Parts TIKEHAU 2022 I Acc EUR | EUR | 839 772,227 | 112,89 |
| Parts TIKEHAU 2022 E Acc EUR | EUR | 11 339,851 | 119,73 |
| Parts TIKEHAU 2022 R Acc EUR | EUR | 1 140 168,660 | 154,08 |
| Parts TIKEHAU 2022 F Acc EUR | EUR | 102 319,394 | 108,25 |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part TIKEHAU 2022 F Dis EUR

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|-------------------|------------|--------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 151 402,84 | EUR | 4,08 | EUR |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 1 113,26 | EUR | 0,03 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 152 516,10 | EUR | 4,11 | EUR |

Décomposition du coupon : Part TIKEHAU 2022 R Dis EUR

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|-------------------|------------|--------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 208 852,19 | EUR | 3,49 | EUR |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 1 795,29 | EUR | 0,03 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 210 647,48 | EUR | 3,52 | EUR |